

**ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE
PASTORALE DU 16 AVRIL 2011 A LA MAISON D'HUEZ**

Sont présents ou représentés 67 propriétaires

Le quorum est atteint, les membres de l'assemblée des propriétaires représentant plus de la moitié des surfaces de l'Association.

L'Assemblée des Propriétaires débute à 14h15.

ORDRE DU JOUR :

1. rapport financier vote du budget, approbation de la redevance AFP versée aux propriétaires,
2. présentation de travaux d'amélioration pastorale
3. présentation et autorisation des travaux SATA et Anim'Alp en application de la Convention Propriétaires-Commune
4. Bilan de la première année de la Convention
5. Questions diverses

***INFORMATION :** la journée nettoyage de l'alpage prévue le mercredi 1^{er} juin est annulée.*

1. Rapport financier: vote du budget, approbation de la redevance AFP versée aux propriétaires

M. Delage présente les résultats 2010 : le résultat de fonctionnement est de 52 314.73 € et celui d'investissement de 3 704.78 €, soit un résultat total de 56 019.21 €.

En fonctionnement les dépenses s'élèvent à 8 949.05 € sur 2010 pour des recettes de 10 836.90 €.

En investissement il a été dépensé 3 049.80 € pour la création de pistes pastorales.

Concernant le budget 2011, les dépenses de fonctionnement sont reprises à l'identique de 2010. A noter que le poste « divers » qui s'élève à 700 € servira à financer les pièges à rats taupiers.

Deux propositions sont faites pour les redevances aux propriétaires : la première à 25 € l'hectare et la seconde à 50 €. M. Delage explique que cela est possible compte tenu de la trésorerie disponible au sein de l'AFP et que cette proposition est faite à titre exceptionnel pour l'année 2011.

La proposition à 50 € l'ha est adoptée à l'unanimité par les propriétaires.

Il n'y a pas d'investissement prévu sur 2011, cependant si des travaux devaient être faits, les résultats reportés 2010 permettront de les réaliser et de les financer.

- Question : Le nombre de bêtes est-il identique chaque année ?
=> Un bail est signé chaque année (bail d'1 an) pour environ 280 bovins.
- Question : La subvention de la commune est-elle reconduite ?
=> Oui.

- Question : Sur la redevance chevaux ?

=> Il est demandé 470 € de location par an (été), pâturages utilisés pour le repos des chevaux, élevage au foin.

- Question : pourquoi y a-t-il peu ou pas de vaches laitières ?

=> Cela représente de grosses difficultés dans le transport et l'éleveur habituel n'a plus de vaches laitières.

Il est précisé qu'un groupe de travail a été créé pour avancer sur le projet d'une ferme à l'année qui permettrait un élevage laitier.

Il est procédé au vote du bilan financier. Aucune question n'étant soulevée ni contestation observée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. Présentation des travaux d'amélioration pastorale

Différents points sont abordés par M. Delage :

- Protection des animaux notamment pour ce qui concerne les câbles de terre. Il est proposé d'enterrer les câbles, les travaux seront réalisés par la SATA.

Vote : autorisation donnée à l'unanimité des propriétaires présents ou représentés.

- Des pièges seront installés pour les rats taupiers par le berger et éventuellement une équipe de volontaires.
- La mairie va financer le remplacement des 5 panneaux d'information.
- Le recrutement d'un assistant berger pour aider le berger à faire face aux contraintes de la cohabitation élevage/multiactivités touristiques va être possible grâce à une subvention communale versée au Groupement des éleveurs.
- Tony Delmonte fait part à l'AFP, à travers un courrier, d'un problème concernant l'abreuvoir au cimetière et des travaux actuellement en cours. Le point sera présenté à l'adjoint au Maire, Daniel France, en charge des travaux.
- Tony Delmonte fait part à l'AFP, à travers un courrier, qu'il utilise le secteur du Signal du 15 août au 15 septembre et celui du Poutat du 14 juillet au 15 août. Ainsi il souhaite que les travaux pour les canalisations d'eau vers les restaurants d'altitude concernés, soient réalisés après les périodes exposées.
Il est précisé que ces travaux seront réalisés par une entreprise extérieure et financés par la commune
M. Roche précise qu'il est important qu'ils soient correctement réalisés, notamment lors de la remise en état.
- Cuve avec réserve d'eau.

M. Reverbel présente à l'aide de photos, les différents travaux réalisés dans le cadre de l'amélioration de l'alpage. Il est rappelé la différence entre les travaux d'amélioration pastorale subventionnés par le Conseil Régional au titre de l'aide au pastoralisme et les travaux réalisés par la SATA de remise en état après des travaux d'aménagement touristique.

Le programme d'amélioration pastorale est prévu sur 4 ans, il est cette année en voie d'achèvement. Il est à noter que des subventions à hauteur de 50% sont versées mais des engagements sont pris, notamment le maintien, sur ces terrains, pendant 10 ans de l'activité de pâturage.

- Question : pourquoi les bornes délimitant les terrains ne sont-elles pas remises après les travaux ?
⇒ Cela est fait lorsque les propriétaires le demandent.

3. Présentation et autorisation des Travaux SATA et Anim'alp en application de la Convention Commune-propriétaires-AFP

En introduction M. Delage fait un bilan de la Convention (point 4. de l'ordre du jour abordé) : 201 propriétaires sont concernés, 121 propriétaires ont signé cette Convention soit 61% en nombre et 80% en surface.

40% n'ont pas retourné la convention : 5% pour lesquels nous ne disposons d'aucune information sur la succession, 10% pour qui nous n'avons pas d'adresse et 24% qui n'ont pas donné suite.

Les principaux articles de la Convention sont rappelés par M. Delage et notamment celui concernant les travaux réalisés par la SATA.

- Article 3 de la convention : « la réalisation d'équipements ou d'aménagements définis comme travaux devant faire l'objet d'un accord spécifique du Tiers et de l'Assemblée des propriétaires de l'Afp.

Sont notamment considérés comme travaux devant faire l'objet d'un accord préalable du Tiers :

1°) Nature des travaux : tous travaux et tous aménagements supérieurs à 1.50 m de profondeur et 100 m² de superficie, et plus particulièrement, tous aménagements visant à modifier la morphologie initiale du terrain.

2°) Remise en état des terrains : En tout état de cause, la remise en état des surfaces des terrains se fera par réengazonnement systématique.

3°) Délimitation : la Commune s'engage à respecter les limites ou les points de repères.

Le Tiers sera automatiquement appelé à la reconnaissance des bornes avant et après les travaux. »

M. Delage explique que deux projets sont soumis, ce jour, à l'Assemblée des propriétaires et il s'agit de deux projets au coeur du développement touristique de notre station et également, au coeur de la vocation de l'AFP, à savoir la protection du milieu naturel et des sols.

➤ Projet 1 : enneigeurs piste Huez

M. Delage expose la position du syndicat : -même si l'implantation d'enneigeurs n'est pas neutre en terme de consommation d'eau il y a un intérêt touristique certain à relier le village à sa station, à titre indicatif le Syndicat de l'afp soutient donc ce projet à l'unanimité moins une voix.

M. Reverbel présente le projet, en le comparant avec le retour col de Maronne-Auris qui est à la même altitude et avec la même orientation et qui a permis cette année un retour skieur jusqu'au 20 mars.

Le débat commence et plusieurs points sont abordés :

- la consommation d'eau
- l'enneigement de la piste de la Sarenne
- l'enneigement jusqu'à Huez notamment lors des années sans neige

M. Revebel indique que les enneigeurs seront démontés chaque année comme cela lui a été demandé.

Il est procédé au vote,

Sur les 67 membres présents et représentés, 35 se prononcent pour et 27 contre.

Les travaux sont donc adoptés pour les enneigeurs sur la piste d'Huez.

➤ Projet 2 : restructuration des Bergers

M. Reverbel présente le projet, Il s'agit de la création de 3 pistes dans le cadre de l'implantation d'une télécabine en remplacement du télésiège du Rif nel

Le débat commence et plusieurs points sont abordés :

- la hauteur des pylônes et leurs impacts visuels
- l'impact des travaux d'implantation des pylônes à cet endroit qui est une zone humide et classée comme telle.
- La possible modification du régime des eaux (qui pourraient perturber la zone humide) par la présence de 2 sources dans le secteur (Taburle) de création des pistes.
- Ces pistes qui pourraient l'été se transformer en pistes de VTT et gêneraient ainsi le pâturage.

Le Syndicat ne s'est pas prononcé car les détails de la création de ces pistes sont arrivés trop tard.

Il est procédé au vote,

Sur les 67 membres présents et représentés, 26 se prononcent pour et 28 contre.

Les travaux de créations des pistes sont donc rejetés.

4. Bilan de la première année de la Convention

Ce point a été abordé au point 3.

5. Question diverses

Un point sur les pistes de VTT est réalisé :

- La suppression de la piste sur l'itinéraire de la Combe du Bras laissée aux piétons
- les qualifications de la « Mégavalanche » se feront sur la Commune d'Huez avec l'arrivée à Huez.
- L'Assemblée des Propriétaires autorise le fauchage d'une piste sur l'itinéraire de la piste aménagée d'Huez village.

L'utilisation des pistes d'Huez par les vététistes ne pourra se faire qu'après le départ du troupeau bovins de ce secteur le 1^{er} Juillet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h00.

Alpe d'Huez, le 16 avril 2011

Le Directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Delage', written over a large, stylized, scribbled signature mark.

Denis DELAGE